



Herbicide

- ✓ Désherbage de post-levée sélectif pour les gazons de graminées
- ✓ Action systémique

Composition:
69 g/l de Fénoxaprop-P-éthyl
18,75 g/l de Méfenpyr-diéthyl
Liquide sous forme d'émulsion aqueuse (EW)

RÉSERVÉ À UN USAGE
EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

GROUPE 1 HERBICIDES

1Le
envu™



Contre les digitaires



ATTENTION

GREENEX® EV - AMM N° 2020219

69 g/l de Fénoxaprop-P-éthyl (6,60% m/m)
18,75 g/l de Méfenpyr-diéthyl (1,80% m/m)
Liquide sous forme d'émulsion aqueuse (EW)
Défendeur homologation : BAYER S.A.S. (69)
16 rue Jean-Marie Leclair, CS90106, 69266 LYON CEDEX 09
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- EUH066** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- P280** Porter des gants/ des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.

Délai de rentrée : 48 heures.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé "Précautions à prendre".

PREMIERS SOINS:

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. **Inhalation** : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. **Contact avec la peau** : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. **Ingestion** : Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Lire les instructions avant emploi.

UFI : 07P0-6083-9008-770A

En cas d'urgence : Appeler le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

FR79984189L



REEMPILOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

EMB : 2022 Environmental Science FR S.A.S.
2022 Environmental Science FR S.A.S.
3 place Giovanni Da Verrazzano
69009 LYON France
www.fr.envu.com

Envu, the Envu logo and Greenex® are trademarks owned by Environmental Science U.S. LLC or one of its affiliates.



3 700479 002310

DESCRIPTION

Greenex EV est un herbicide systémique sélectif des gazons de graminées qui permet de contrôler les digitaires en post-levée précoce (du stade 1 à 5 feuilles).
Greenex EV est sélectif des principales espèces de graminées composant les sols sportifs, golfs et gazon d'ornement.

MODE D'ACTION

Greenex EV est l'association de 2 substances actives :
- le Fénoxaprop-P-éthyl, molécule herbicide anti-graminées,
- le Méfénypr-diéthyl, phytoprotecteur.

Le Fénoxaprop-P-éthyl est absorbé par voie foliaire. Il est véhiculé par systémie jusqu'aux méristèmes où, en inhibant la synthèse des acides gras, il provoque la nécrose des membranes cellulaires et entraîne la destruction de la graminée adventice.
Le Méfénypr-diéthyl en optimisant la synthèse du glutathion, favorise les mécanismes de détoxification de la molécule herbicide dans les graminées ornementales.

Greenex EV est un anti-digitaire spécifique de post-levée, sélectif des gazons de graminées (terrains de sport, golfs, gazons d'ornement).

Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Dose : **Greenex EV** est homologué à la dose de 0,6 L/ha.

Nombre maximal d'application : 2 / an

Usage : Désherbage des gazons de graminées.

Champ d'activité

Greenex EV permet un contrôle de haut niveau des digitaires (*Digitaria sanguinalis*, *Digitaria filiformis*) en post-levée précoce dans les gazons de graminées (gazons semés de terrains de sport, des terrains de golf et des pelouses d'agrément, gazons naturels).

Greenex EV présente une bonne efficacité sur d'autres graminées adventices telles que : Panic pied de coq et Eleusine (consulter notre fiche technique).

Sélectivité

Greenex EV est sélectif de la plupart des graminées que l'on rencontre dans les gazons semés ou naturels. Dans les essais, **Greenex EV** s'est montré sélectif des graminées suivantes :

<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque élevée,
<i>Festuca ovina</i>	Fétuque ovine,
<i>Festuca rubra</i>	Fétuque rouge,
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel,
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun,
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés,
<i>Lolium perenne</i>	Ray-Grass anglais,
<i>Deschampsia flexuosa</i>	Canche flexueuse.
<i>Agrostis canina</i>	Agrostis des chiens
<i>Agrostis tenuis</i>	Agrostis commun
<i>Phleum pratense</i>	Fléole des près

Greenex EV a été testé à dose double sans problème particulier.

Sur les golfs, il est possible de traiter les fairways et les départs **mais pas les greens**.

Greenex EV s'utilise sur jeunes gazons à partir de la 3^{ème} tonte. Ne pas utiliser sur jeunes gazons d'agrostide. Des symptômes de phytotoxicité peuvent apparaître sur des jeunes espèces de Fétuques et Pâturins, mais grâce au développement foliaire, ces symptômes sont passagers et disparaissent quelques semaines après application.

MODE D'EMPLOI

Préparation de la bouillie :

Avant de démarrer la campagne de désherbage il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage.

De plus, le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.

Pour un pulvérisateur porté ou tracté la bouillie est préparée dans la cuve :

- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Agiter le bidon et verser la dose nécessaire.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.
- Maintenir en agitation durant tout le traitement.

Dose(s) recommandée(s) :

Greenex EV s'utilise à la dose de 0,6 L/ha.

Matériel utilisé	Surface traitée	Dose/produit	Quantité d'eau
Pulvérisateur tracté ou porté	1 ha ou 10 000 m ²	0,6 litre	500 litres
	1000 m ²	60 ml	50 litres
Pulvérisateur à dos	100 m ²	6 ml	5 litres

Conditions de traitement :

Greenex EV ayant un mode d'action foliaire, il s'utilise en post-levée des digitales (du stade 1 feuille au stade 5 feuilles).

Son efficacité est optimale par temps poussant (température > 8°C et hygrométrie > 60 %), c'est à dire de préférence lorsque l'hygrométrie est montante, en fin d'après midi.

Eviter de traiter en période de sécheresse.

Attendre le redémarrage de la végétation (après une pluie ou un arrosage).

Selon les régions les levées de digitales peuvent apparaître d'avril à août.

Les levées étant échelonnées, un second traitement peut s'avérer nécessaire 3 à 4 semaines après le premier.

C'est la technique du traitement séquentiel (consulter également notre fiche technique).

Pour limiter l'apparition de souches de digitales résistantes, il est recommandé d'appliquer **Greenex EV** sur une même surface deux fois par an maximum et d'utiliser, la saison suivante, un herbicide de groupe chimique différent.
exemple : un herbicide de pré-levée à action anti-germinative.

Regarnissage :

- 1) Dans le cas d'une seule application, le regarnissage est possible en respectant un délai d'1 semaine après le traitement.
- 2) Dans le cas du traitement séquentiel, le regarnissage est possible en respectant un délai d'1 semaine après le second traitement.

Mélanges :

En présence de dicotylédones, ne pas mélanger l'herbicide anti-dicotylédones à **Greenex EV**. Espacer de 8 jours les 2 traitements.

Ne pas mélanger d'adjuvant à **Greenex EV**.

Application

Greenex EV s'applique en pulvérisation, après dilution dans l'eau.

Greenex EV peut être appliqué en traitement localisé avec un pulvérisateur à dos ou en plein avec un pulvérisateur équipé d'une rampe.

Le traitement peut se faire avec une rampe ou avec une lance en s'efforçant de pulvériser uniformément le produit sur les surfaces à désherber.

Eviter la formation de brouillard de pulvérisation, dangereux pour les plantations voisines en utilisant de préférence des buses de pulvérisation spécialement adaptées aux traitements herbicides (buses « pinceau ») à une pression de 2 bars maximum.

Consulter le service météo de votre région et choisir une journée sans vent ni pluie.







Le feuillage à atteindre doit être sec. Ne pas traiter avec une température supérieure à 25°C à l'ombre.

Recommandation particulières

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, ENVU décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Précautions à prendre et bonnes pratiques

Pour l'opérateur et le travailleur :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE		
		PULVÉRISATEUR À DOS OU UNE LANCE	PULVÉRISATEUR À RAMPE TRACTEUR SANS CABINE			TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A,B ou C) 	Réutilisables	Réutilisables	À usage unique intervention sur le matériel	À usage unique* intervention sur le matériel	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 	EPI vestimentaire				EPI vestimentaire	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) 	ET EPI partiel				ET EPI partiel	
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 	OU Type 4	Type 4			OU Type 4	
LUNETTES OU ÉCRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3) 						
BOTTES certifiées EN 13 832-3 						

* Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

** En cas d'intervention sur les parcelles traitées

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Au cours du stockage :

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Au cours de l'emploi :

- Pendant la préparation de la bouillie et le traitement porter des vêtements de travail appropriés (combinaison jetable en « non tissé manches longues »), des gants et des lunettes de protection.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- En cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement.
- En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Après pulvérisation et avant de prendre les repas, retirer les vêtements de travail et se laver les parties du corps exposées.

Précautions à prendre pour l'environnement

- Lors du remplissage de la cuve, rincer soigneusement (3 fois) les bidons vides et vider l'eau de rinçage dans la cuve.
- Traiter en absence de vent.
- Ne pas pulvériser près des plans d'eau, cours d'eau et canaux d'irrigation.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage :

- Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et au frais.
- Eliminer les emballages en respectant la réglementation.
- Ne jamais vider les fonds de cuve et les eaux de rinçage dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.
- À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

En cas de déversement accidentel

- Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.
- Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.
- Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.
- Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Collecte des emballages

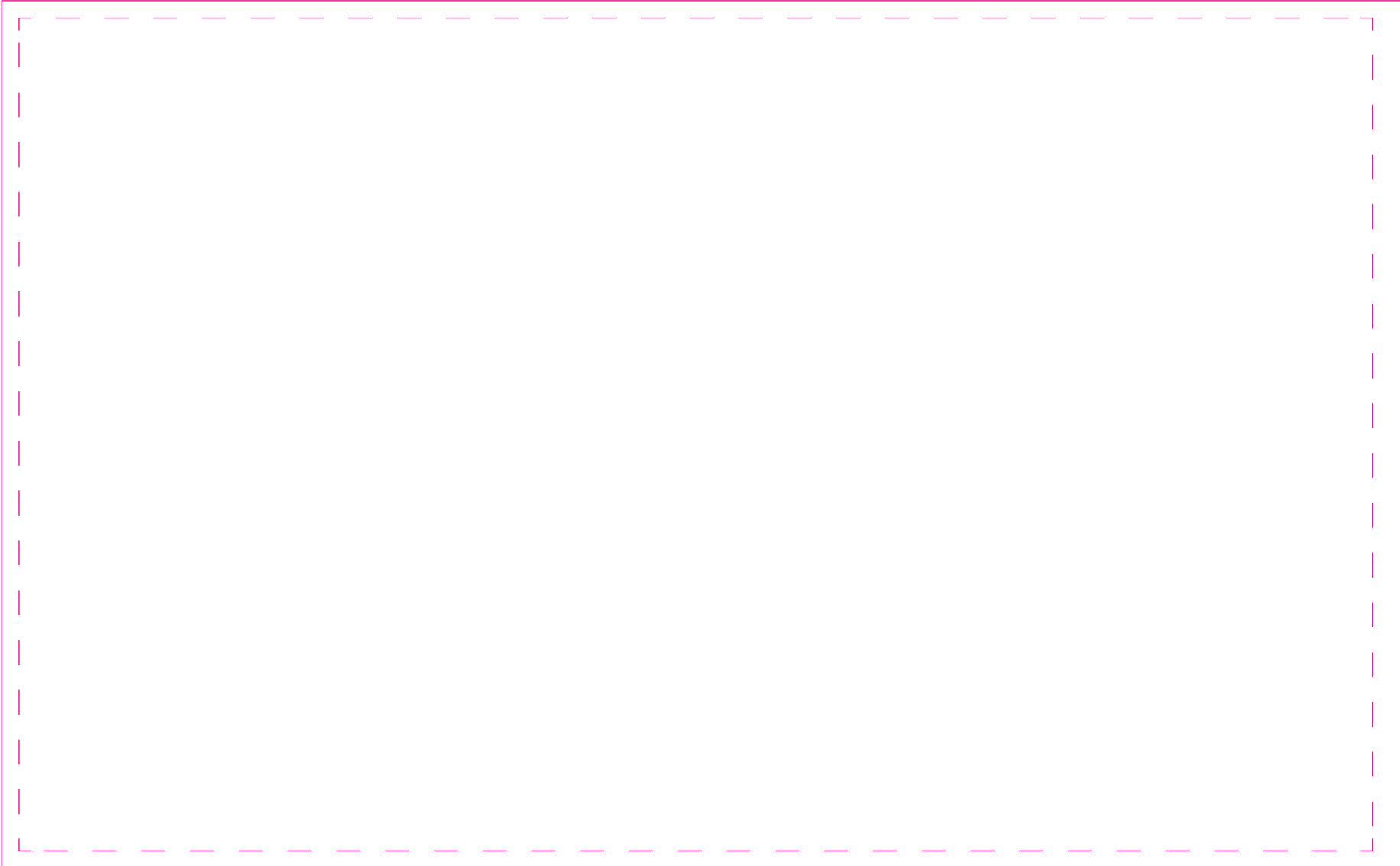
Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou un autre service de collecte spécifique.

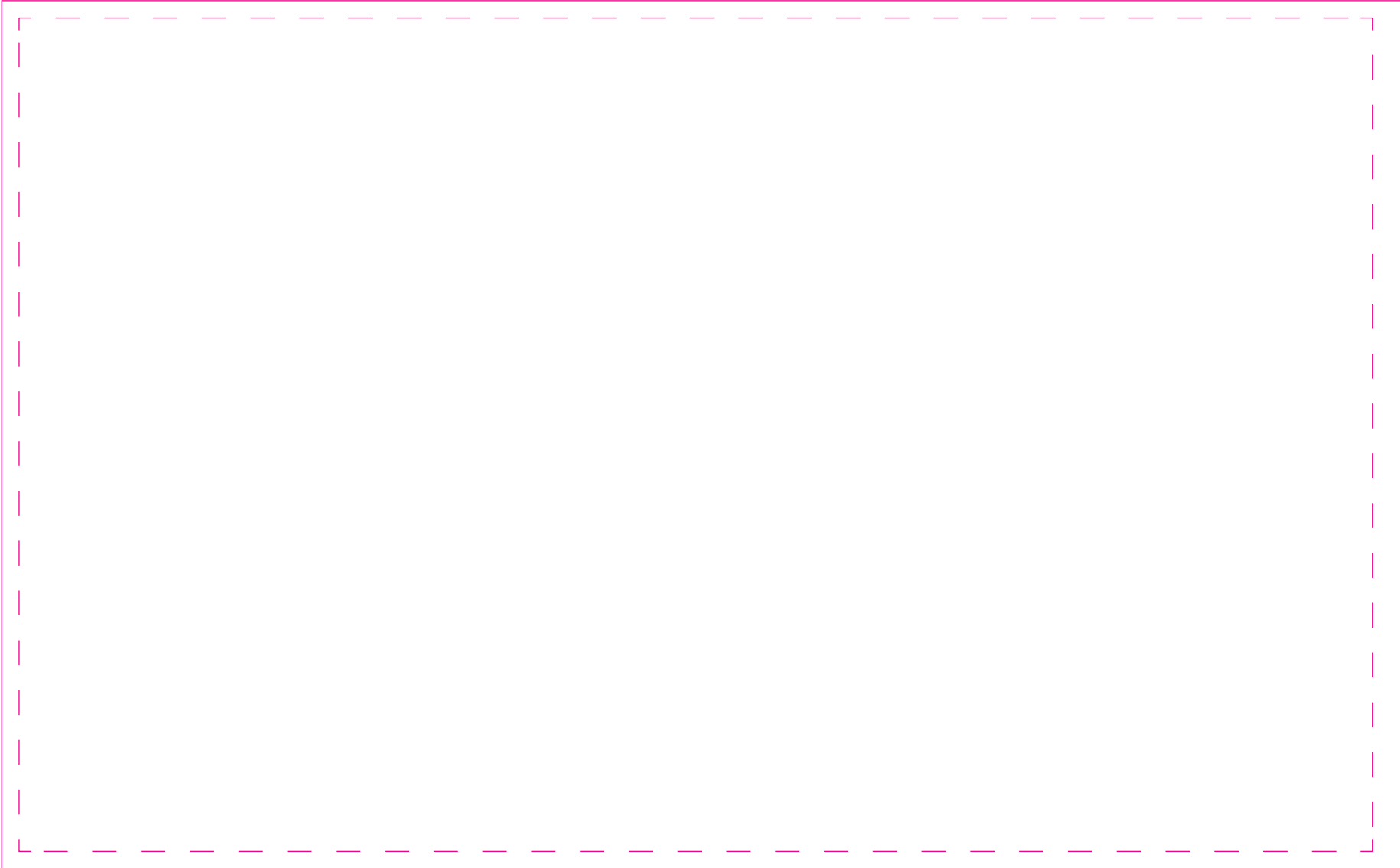
A.D.I.VALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur – **Site** : www.ador.fr – **Email** : infos@ador.fr

Important

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises.







Herbicide

- ✓ **Désherbage de post-levée sélectif pour les gazons de graminées**
- ✓ **Action systémique**

Composition:
69 g/l de Fénoxaprop-P-éthyl
18,75 g/l de Méfenpyr-diéthyl
Liquide sous forme d'émulsion aqueuse (EW)

**RÉSERVÉ À UN USAGE
EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL**

GRUPE 1 HERBICIDES

1Le

envu™



Contre les digitaires



ATTENTION

GREENEX® EV - AMM N° 2020219

69 g/l de Fénoxaprop-P-éthyl (6,60% m/m)
18,75 g/l de Méfenpyr-diéthyl (1,80% m/m)
Liquide sous forme d'émulsion aqueuse (EW)
Défendeur homologation : BAYER S.A.S. (69)
16 rue Jean-Marie Leclair, CS90106, 69266 LYON CEDEX 09
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
P280 Porter des gants/ des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.

Délai de rentrée : 48 heures.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé "Précautions à prendre".

PREMIERS SOINS:

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. **Inhalation :** Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. **Contact avec la peau :** Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. **Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. **Ingestion :** Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Lire les instructions avant emploi.

UFI : 07P0-6083-9008-770A

En cas d'urgence : Appeler le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

FR79984189L



REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

EMB : 2022 Environmental Science FR S.A.S.

2022 Environmental Science FR S.A.S.
3 place Giovanni Da Verrazzano
69009 LYON France
www.fr.envu.com

Envu, the Envu logo and Greenex® are trademarks owned by Environmental Science U.S. LLC or one of its affiliates.



3 700479 002310



Herbicide

- ✓ Désherbage de post-levée sélectif pour les gazons de graminées
- ✓ Action systémique

Composition:
69 g/l de Fénoxaprop-P-éthyl
18,75 g/l de Méfenpyr-diéthyl
Liquide sous forme d'émulsion aqueuse (EW)

**RÉSERVÉ À UN USAGE
EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL**

GRUPE 1 HERBICIDES

12 x 1 L e

envu™



Contre les digitaires



Herbicide

- ✓ Désherbage de post-levée sélectif pour les gazons de graminées
- ✓ Action systémique

Composition:
69 g/l de Fénoxaprop-P-éthyl
18,75 g/l de Méfenpyr-diéthyl
Liquide sous forme d'émulsion aqueuse (EW)

**RÉSERVÉ À UN USAGE
EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL**

GRUPE 1 HERBICIDES

12 x 1 L e

envu™



Contre les digitaires

ARTICLE 79858116

ATTENTION

GREENEX® EV - AMM N° 2020219
69 g/l de Fénoxaprop-P-éthyl (6,60% m/m),
18,75 g/l de Méfenpyr-diéthyl (1,80% m/m),
Liquide sous forme d'émulsion aqueuse (EW)
Détenir homologation : BAYER S.A.S. (69)
16 rue Jean-Marie Leclair, CS90106, 69266 LYON CEDEX 09

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
P280 Porter des gants/ des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.

Délai de rentrée : 48 heures.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé "Précautions à prendre".

PREMIERS SOINS:
Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. **Inhalation :** Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. **Contact avec la peau :** Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. **Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. **Ingestion :** Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. **Lire les instructions avant emploi.**

En cas d'urgence : Appeler le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

UFI : 07P0-6083-9008-770A

2022 Environmental Science FR S.A.S.
3 place Giovanni Da Verrazzano
69009 LYON France
www.fr.envu.com

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

EMB : 2022 Environmental Science FR S.A.S.

Envu, the Envu logo and Greenex® are trademarks owned by Environmental Science U.S. LLC or one of its affiliates.



FR79992742M



2 370047 900231 4